

Catalogue des services optionnels  
**Services de manœuvre chez le client et services accessoires**

**LISTE DES FRAIS**

Article 6000	Manœuvres intra-usine	300 \$
Article 6010	Manœuvres intra-terminal	525 \$
Article 6020	Manœuvres inter-terminal	525 \$
Article 6210	Changement de destination	425 \$
Article 6040	Mouvements par erreur	565 \$
Article 6050	Wagon libéré sans connaissance	475 \$
Article 6070	Frais de train spécial	Minimum 5000 \$
Article 6090	Frais de surcharge	Minimum 650 \$
Article 6130	Tournage de wagons	700 \$
Article 6140	Wagons vides commandés, mais non chargés – chemin de fer	550 \$
Article 6140	Wagons vides commandés, mais non chargés - étranger	550 \$
Article 6150	Wagons commandés et annulés en cours de route	275 \$
Article 6160	Wagons reçus et refusés à cause de leur mauvais état	250 \$
Article 6170	Wagons vides/chargés libérés, mais pas disponibles pour l'enlèvement	850 \$
Article 6180	Placement impossible de wagons vides/chargés commandés	850 \$
Article 6370	Wagons non dédouanés	450 \$
Article 6140	Libéré du remisage, mais inutilisé	550 \$
Article 6265	Usage non autorisé d'un actif ferroviaire	Minimum 500 \$
Article 6295	Colmatage d'une fuite sur un wagon	Coût de revient + 3000 \$ minimum 550 \$ par wagon
Matériel dangereux - garage		
Article 6250	Changements dans la facturation	100 \$
Article 6305	Cherry Picking	450 \$
Article 6280	Manœuvres Incidental	125 \$
Article 6295	Wagon non sécuritaire ou mal chargé	Minimum de 3000 \$
Situation non sécuritaire à l'installation du client		Service Suspension
Article 6341	Frais imposés par le gouvernement (plaques-étiquettes)	400\$
Article 6375	Storage des véhicules	18\$ par véhicules/jr Premier 48 hrs gratuite



**une compagnie Genesee & Wyoming**

**CFQG 2015.005**

(annule toutes les versions antérieures)

- **Manœuvres chez les clients**
- **Politique sur la facturation**
- **Facturation en temps opportun**

Notre grande priorité est de fournir à nos clients des services de transport sécuritaires et fiables. Une partie de cet engagement consiste à fournir un approvisionnement fluide et adéquat en wagons et à nous assurer que tous les actifs-wagons, en propriété ferroviaire ou privée, sont utilisés de la façon la plus optimale possible.

[www.gwrr.com](http://www.gwrr.com)

## Services de manœuvre chez le client et services accessoires

### Politique de facturation

Dans le cadre de nos efforts pour simplifier le processus de facturation, nous nous engageons à mettre en œuvre une politique de facturation accélérée et simple :

### Facturation en temps opportun

**Nous nous engageons à vous facturer à temps**  
Nous émettrons des factures mensuelles pour les services de manœuvre fournis au client et pour les services accessoires.

### Litiges relatifs à la facturation

#### **Nous nous engageons à traiter rapidement les factures litigieuses**

Si vous pensez qu'il y a eu une erreur de facturation, nous voulons faire les choses aussi vite que possible.

Pour être admissible à un examen, une demande doit être soumise par écrit dans les 30 jours suivant la date de facturation à :  
[CanadaDisputes@gwrr.com](mailto:CanadaDisputes@gwrr.com)

Avec une brève description, votre réclamation doit inclure l'initiale et le numéro de la voiture, ainsi que le numéro de facture associé.

*Toute réclamation non déposée dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture sera refusée.*

*Tous les frais non contestés doivent être payés à la date d'échéance indiquée sur la facture respective.*



**une compagnie Genesee & Wyoming**

Veillez communiquer avec votre représentant local Marketing si vous avez des questions au sujet de vos activités sur les CFQG :

Monsieur John Aternali  
[jaternali@gwrr.com](mailto:jaternali@gwrr.com)  
(514) 948-6981

Le présent document est assujéti aux modalités, conditions et lignes directrices du tarif général 1000 de la Région du Canada.

Le tarif général 1000 de la Région du Canada contient des lignes directrices et dispositions pour les frais de manœuvre et autres frais accessoires.

Veillez examiner ces lignes directrices, qui s'appliquent à votre activité sur les CFQG.

Tout changement non traité dans le présent document est assujéti aux règles et dispositions du tarif général 1000.

## **Services de manœuvre chez le client et services accessoires**

### **MANUTENTION DES WAGONS VIDES**

*La présente disposition ne s'applique pas quand le mouvement à vide est précédé immédiatement d'un mouvement commercial en charge sur les CFQG et que le wagon vide est retourné à son point d'échange initial, ou si le mouvement à vide est immédiatement suivi d'un mouvement commercial en charge sur les CFQG.*

La présente disposition s'applique à tous les types de wagon, y compris, sans s'y limiter, les wagons fournis par des chemins de fer, les wagons loués et les wagons portant une marque autre que celle d'un chemin de fer, mais exclut les voitures des trains de voyageurs.

Les frais pour le déplacement de wagons vides sont de 2,00 \$ par mille, sous réserve d'un parcours minimum de 150 milles. Les CFQG n'assumeront pas le paiement des frais journaliers (« per diem ») ou au mille, ni aucuns frais de manœuvre. Le taux susmentionné s'appliquera seulement au déplacement de wagons en service de train régulier.

Si des mouvements autres que ceux décrits ci-dessus exigent un service de train spécial, les frais indiqués dans la Liste des frais en page 1 du présent catalogue s'appliqueront.

La responsabilité maximale des CFQG pour pertes et dommages est de 100,00 \$ par wagon.

### **SUPPLÉMENT POUR MARCHANDISES/MATIÈRES DANGEREUSES :**

Les wagons complets de marchandises/matières dangereuses (série STCC 48 ou 49 matières code) remorqués ou manœuvrés sur les CFQG seront assujettis à un supplément de 245 \$ par wagon et s'ajouteront à tous les autres frais applicables.

### **INSPECTION DES WAGONS DE MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE DOMAINE FERROVIAIRE.**

Quand un wagon de matières dangereuses est retenu dans le triage pendant plus de cinq (5) jours civils, il doit être inspecté toutes les quarante-huit (48) heures, comme l'exige la loi canadienne. Le client sera assujetti à des frais de 40 \$ par wagon pour chaque inspection. Ces frais seront débités sur une base mensuelle.

Catalogue des services optionnels  
**Services de manœuvre chez le client  
et services accessoires**

## **MÉTHODE POUR LA PRÉSENTATION DES INSTRUCTIONS**

### **D'ACHEMINEMENT :**

Les CFQG accepteront, sans frais, les consignes d'acheminement données par l'une des trois méthodes suivantes : ShipperConnect (e-BOL), un site Web de chemin de fer de classe 1 ou par des dispositions prises directement avec des fournisseurs tiers de services logistiques pour qu'ils présentent lesdites consignes au nom du client par l'entremise du site Web susmentionné ou par EDI. Les CFQG accepteront les consignes d'acheminement adressées à leur Centre de service-client par télécopieur (1 888 641-2243) ou par courriel (**QGRY-CS@gwrr.com**), moyennant des frais de 100,00 \$ par connaissance transmis de cette façon. Ces frais seront débités au client en ligne enregistré auprès du chemin de fer.

Les CFQG se réservent le droit de refuser toute demande déraisonnable de service, toute consigne d'acheminement télécopiée ou envoyée par courriel qui est illisible en raison d'une mauvaise qualité de la transmission ou de l'écriture, ou pour toute autre raison. Les CFQG n'accepteront pas de recevoir des consignes d'acheminement par courrier, service express, livraison en mains propres ou autrement.

## **MÉTHODE DE LIBÉRATION DE WAGONS VIDES**

Les CFQG accepteront sans frais l'information sur la libération de wagons vides transmise par ShipperConnect™. Les CFQG accepteront de recevoir cette information sur le télécopieur de leur Centre de service-client (1 888 641-2243) ou par courriel (**QGRY-CS@gwrr.com**) moyennant des frais de 100,00 \$ pour chaque libération faisant l'objet d'une telle transmission. Ces frais seront débités au client en ligne enregistré auprès du chemin de fer.

## **ENREGISTREMENT DE LA DATE ET DE L'HEURE DE LA NOTIFICATION**

Quand on se sert de dispositifs électroniques ou mécaniques pour donner aux CFQG des consignes d'acheminement et/ou de l'information sur la libération de wagons vides, la date et l'heure enregistrées auxquelles les consignes sont reçues par les CFQG feront foi.

# Catalogue des services optionnels

## Services de manœuvre chez le client et services accessoires

ADDENDUM 1 CFQG

### VOIE DE TRANSBORDEMENT APPARTENANT AU CHEMIN DE FER

- Utilisation d'une voie de transbordement appartenant au chemin de fer, pour des wagons de particulier - Veuillez communiquer avec votre représentant local Marketing
- Utilisation d'une voie de transbordement appartenant au chemin de fer, pour des wagons de chemin de fer- Veuillez communiquer avec votre représentant local Marketing
- Mise au rebut de wagons sur le domaine ferroviaire -1 000 \$/jour/wagon

### MANŒUVRES SPÉCIALES

- Frais de manœuvres spéciales avec l'équipe en exercice – Minimum 1500 \$
- Frais de manœuvres spéciales avec une nouvelle équipe – Minimum 5000 \$

### FRAIS D'ANNULATION

- Frais d'annulation avec avis de plus de 24 heures (manœuvres supplémentaires) – Minimum 1000\$
- Frais d'annulation avec avis de moins de 24 heures (manœuvres supplémentaires) - Minimum 1000\$
- Frais d'annulation de train spécial avec avis de plus de 24 heures - Minimum 1000\$
- Frais d'annulation de train spécial avec avis de moins de 24 heures - Minimum 1000\$

### ^CHANGEMENT ACCIDENTEL:

S'il est nécessaire de changer de wagons vides ou chargés sur la voie du client afin de supprimer ou de placer des wagons chargés ou vides sur la même voie, le service normal de ramassage / livraison de vos wagons étant normal, des frais de 125 \$ par wagon seront facturés évalué.

### ^COMMANDE DE VOITURE PAR NUMÉRO SPÉCIFIQUE:

Lorsqu'un client a des wagons en état de stockage et qu'il commande dans un wagon désigné ou dans une série de wagons spécifiée (c'est-à-dire ce que l'on appelle «la sélection des cerises»), des frais d'aiguillage de 450 \$ par wagon s'appliqueront si est nécessaire pour répondre à la demande.